

ARRETE COMMUNAUTAIRE

**DU GRAND NARBONNE,
COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION**

NOMENCLATURE ETAT : INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE – INTERCOMMUNALITE

OBJET : ORGANISATION DES SERVICES – Ouverture exceptionnelle des services aux publics de la Médiathèque – 7 septembre 2024

Le Président du Grand Narbonne, Communauté d'Agglomération,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.5211-9 et L.5211-10,

VU l'arrêté préfectoral n°MACIT-INTERCO-2021-180 en date du 29 juin 2021 portant modification des compétences du « Grand Narbonne, Communauté d'Agglomération »,

VU la délibération N°C2023_191 du Conseil Communautaire du « Grand Narbonne, Communauté d'Agglomération », en date du 20 octobre 2023 relative à l'élection du Président du « Grand Narbonne, Communauté d'Agglomération »,

VU la délibération N°C2023_195 du Conseil Communautaire du « Grand Narbonne, Communauté d'Agglomération », en date du 20 octobre 2023, relative à la délégation d'attributions de pouvoirs au Président de la Communauté d'Agglomération au titre de l'article L.5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales,

CONSIDERANT que le Code Général des Collectivités Territoriales reconnaît au Président du Grand Narbonne la qualité fondamentale de chef de l'administration intercommunale et lui attribue, à ce titre, une compétence générale pour prendre les mesures relatives à l'organisation interne des services et à la gestion de leurs agents,

CONSIDERANT que le Grand Narbonne Communauté d'Agglomération organise, le samedi 7 septembre 2024, une Journée Portes Ouvertes, composées d'animations, afin de présenter au public les nouveaux espaces de sa médiathèque intercommunale, l'Espace Média Grand Narbonne et qu'à l'occasion de cet évènement, son personnel sera mobilisé à la présentation des nouveaux espaces auprès des visiteurs,

ARRETE :

ARTICLE 1^{er} :

L'espace Média Grand Narbonne sera exceptionnellement ouvert au public le samedi 7 septembre 2024 de 14 h 00 à 19 h 00, pour un temps festif précédant sa réouverture officielle le mardi 10 septembre à 10h.

N°A2024_48

Envoyé en préfecture le 26/08/2024

Reçu en préfecture le 26/08/2024

Publié le 26/08/2024

ID : 011-241100593-20240819-A2024_48-AR



ARTICLE 2 :

Le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté, lequel sera applicable après transmission au représentant de l'Etat dans le département et publication sur le site internet.

Fait à Narbonne, le 19 août 2024

Arrêté certifié exécutoire
Compte tenu de sa transmission
en Sous-Préfecture
le : |PREF|
et de sa publication le : |PUB|

Bertrand MALQUIER

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'B. Malquier'.

Maire de Narbonne



Président du Grand Narbonne,
Communauté d'Agglomération